

la flexion qui en résulte relâche les couches cordicales, ce qui permet une multiplication plus rapide des fibres ligneuses. Il est connu, du reste, que le tuteurage des arbres à tige élancée, surtout lorsqu'il ne se prolonge pas dans la charpente, nuit à la flexibilité de la tige et produit une action défavorable, comparable à celle du massif serré qui occasionne le bris des arbres lorsqu'ils sont desserrés.

L'étude de M. Peiffer est aussi précédée de notions générales sur l'élagage et les instruments qu'il nécessite. A ce propos, il proscriit avec raison l'usage des griffes qui déprécie considérablement le "canada" pour le sabotage, et il recommande l'emploi de l'ébrancheur de différentes longueurs, constitué par une espèce de ciseau de menuisier attaché à une extrémité d'un manche; l'ouvrier le fait fonctionner en frappant l'autre extrémité avec un maillet, après avoir fixé le tranchant à la base de la branche à couper.

Chacun connaît les fleurs du peuplier mâle qui jonchent le sol au printemps, et ressemblent à des chenilles. Le pied mâle qui se développe plus que le pied femelle, se distingue encore de celui-ci en ce qu'il se feuille plus tard et se développe plus régulièrement, se courbe moins facilement et souffre moins des insectes. Le pied femelle, dont les inflorescences se font remarquer par une teinte jaune verdâtre fournit un bois moins recherché, sauf pour la fabrication des allumettes.

Le peuplier du Canada, quoique sensible aux fumures, pousse dans tous les terrains, du moment qu'il ne sont pas trop pauvres. On le multiplie facilement par bouture, qui ne portent pas de boutons à fleur et proviennent de souches, de têtards et même de branches gourmandes.

Les grandes boutures ou plançons se mettent avantageusement en pépinière, deux ans avant d'être plantés à demeure en automne.

Lors de cette mise à demeure, il est utile de sectionner, en dessous d'une bonne racine, l'extrémité inférieure de la tige qui est morte et qui introduirait la pourriture dans la souche. La petite bouture peut se planter directement, surtout la femelle, qui reprend plus facilement. Elle se taille en biseau et la grande en pointe; toutes deux doivent être enterrées le plus près possible de la nappe d'eau souterraine, soit de 0m30 à 0m50 selon leur grosseur et la légèreté du sol. Il n'est pas à recommander de couper des ramifi-

cations à aucune bouture, parce que cette opération retarde la formation des premières racines.

M. Peiffer reconnaît, indépendamment de l'abandon complet, quatre méthodes d'élagage pour la conduite du peuplier du Canada, et donne la préférence à celle dite "en forme de tête ou couronne".

Cette méthode comporte: 1o la suppression des branches inférieures jusqu'au tiers du tronc, au début, et jusqu'à la moitié quand la hauteur de 10 mètres est atteinte, en ayant soin de ne jamais en enlever plus de 3 à la fois quand elles sont grosses; 2o le raccourcissement des ramifications qui s'emportent, afin d'empêcher leur grossissement démesuré, et en évitant d'opérer, sans nécessité, dans la couronne. Si, faute d'avoir pratiqué cette opération, on se trouvait en présence d'une grosse branche de 0m07 de diamètre, par exemple, on l'écourte, en une ou deux fois, avant de la couper rez tronc, et parmi les rejets qui se produisent ensuite, on conserve le plus convenable. L'insertion de deux branches voisines nécessite l'enlèvement immédiat de la moins utile, pour prévenir l'empatement et la plaie que provoquerait leur suppression tardive; 3o l'entretien de la flèche qui n'exige que la suppression d'une branche des fourches—la moins droite—et si la flèche se brise, son remplacement par une ramification voisine, après avoir raccourci les autres.

La couronne ne se forme que quand l'arbre est arrivé à sa hauteur et il convient de la former le plus vite possible, sans nuire à l'étendue totale du feuillage.

Alors, la conservation de la flèche n'a plus d'importance et on peut même la supprimer.

Pour arriver à ces résultats, on laisse pousser, au dessus du point où doit commencer la couronne, les branches jusqu'à 3 à 7 m. de longueur, on raccourcit le restant des ramifications, et, la couronne se développant ensuite avec une nouvelle vigueur, on peut, au bout de quelques années, dégager complètement le fût.

La suppression de la flèche fait se développer, en forme de vase, les branches qui l'avoisinaient: il en résulte une masse rameuse considérable; on atteint un accroissement rapide du tronc, mais le houppier est perdu. M. Peiffer conseille ce pendant d'essayer ce système. Suivant les circonstances, il juge que l'on peut procéder à la formation de la couronne lorsque le fût atteint de 10 à 13 mètres. Plus

celui-ci est long, et plus il est mince.

Les ennemis principaux du peuplier du Canada sont le cossus gâte-bois, le bombyx disparate et le bombyx du saule. Ils sont suffisamment connus pour ne pas insister sur leur description, surtout le cossus gâte-bois dont les ravages deviennent inquiétants. M. Waxweiler, conducteur principal des ponts et chaussées à Arlon, a fait d'intéressantes recherches sur les moyens à employer pour arriver à détruire ce ravageur des plantations.

M. Peiffer propose un nouveau procédé préventif, qui pourrait être essayé sur les jeunes plantations encore indemnes. Il consiste à imprégner de la paille de seigle de goudron minéral, puis après dessiccation, de s'en servir pour envelopper le tronc des arbres jusqu'à 2 m de haut environ. On pourrait intercaler entre l'arbre et cette enveloppe antiseptique une couche de paille fraîche et assujettir le tout avec des ligatures en osier.

Les pontes de papillons seraient ainsi évitées au moment de l'âge des peupliers ou elles sont le plus à craindre, et, en cas d'invasion de bombyx, on appliquerait, en outre, sur l'enveloppe un anneau de matière visqueuse pour empêcher l'escalade des chenilles. Une petite butte de terre autour de la paille et au pied de l'arbre mettrait celui-ci complètement à l'abri.

Le travail de M. Peiffer se termine par une note dans laquelle il expose les avantages des plantations routières, leurs inconvénients et les moyens de les atténuer, y compris celui préconisé avec raison par M. le ministre de l'Agriculture de Bruyn et consistant à ne plus planter sur le bord des routes, mais près du pavement. — (*Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique.*)

## LES MESURES DE SECURITE DANS LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Nous reproduisons ci-dessous les instructions que l'Association des industriels de France contre les accidents du travail a publiées récemment pour indiquer les précautions essentielles à prendre en vue d'éviter les accidents dus à l'emploi de l'électricité dans les ateliers. En voici le texte:

"Il est indispensable de tenir toujours dans un parfait état de propreté les machines génératrices et réceptrices, ainsi que les tableaux et appareils de distribution du cou-